



## DELIBERATION

Séance du 13/04/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
07/04/2023

Date d'affichage  
07/04/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./../....

et publication du :

19/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine

### Procuration(s) :

Mme LAMBERT Pascale donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal, Mme RAGUET Sandrine donne pouvoir à Mme LARCHER Mireille

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LAMBERT Pascale, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

### 2023-38 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Le Conseil Municipal vote les subventions aux Associations pour 2023,

Harmonie Municipale de Fromelennes :	7 200,00 €
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle de Flohimont :	1 375,00 €
Coopérative Scolaire Ecole Les Nutons de Fromelennes :	1 575,00 €
U.A.F.F.I. de Givet :	150,00 €
Amicale des Donneurs de sang bénévoles de Givet et ses environs :	150,00 €
Comité d'Aide aux Anciens de Fromelennes :	10 000,00 €
Société Communale de Chasse de Fromelennes :	2 420,00 €
Souvenir Français de Givet :	230,00 €
Fromelennes Arts et Loisirs :	1 200,00 €

Anciens Combattants Tunisie Algérie Maroc :	280,00 €
Vis Ta Gym :	1 260,00 €
Les Nutons festifs :	5 700,00 €
La Fontaine des Jeux :	500,00 €
A.S.M.U.P. 08 de Givet :	200,00 €
BFRC :	500,00 €
Secours Populaire :	200,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à FROMELENNES  
 Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

